

Théméricourt, le 12 janvier 2024

Monsieur Patrick PELLETIER
Maire
Mairie d'Ableiges
Rue Gilles de Maupéou
95450 ABLEIGES

N/Réf. : PGA/MLD 0171 - 2024

Dossier suivi par : Patrick GAUTIER, Responsable pôle Aménagement

☎ direct : 01.34.48.65.89

Objet : projet de révision du PLU

Monsieur le Maire,

vous avez sollicité l'avis du Parc sur le projet de révision du PLU d'Ableiges.

Après examen par la Commission Urbanisme et Avis du Parc, le Parc naturel régional du Vexin français :

- regrette que cette situation de travaux et constructions illégales en zone agricole le long de la RD 28 n'ait pu être arrêtée et sanctionnée malgré toutes les procédures intentées par la Commune ;
- comprend le souhait de la Commune d'Ableiges de partir sur de nouvelles bases sur ce secteur en régularisant l'existant et en le transformant en zone d'activités ;
- émet un avis favorable à la création de la zone UX sous réserve de prescrire l'implantation d'une transition végétale épaisse et haute (haie type « grand brise vent » telle que décrite dans le guide « Planter une haie champêtre » du Parc) sur la périphérie de la zone nouvellement définie de façon à limiter l'impact de ce qui se développera aussi bien en termes de constructions que d'activités à l'intérieur de la zone ; cette prescription devant se traduire dans une OAP dédiée à la zone UX, dans le règlement écrit de la zone, et par la représentation d'un « espace boisé classé » correspondant de 3 mètres de large minimum sur le plan de zonage ;
- prend acte des autres modifications proposées, également compatibles avec le projet de Charte arrêté par le Comité Syndical.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations

Le Président,



Benjamin DEMAILLY